



Aide sociale

L'aide sociale apporte son aide aux personnes qui n'ont pas les moyens financiers de subvenir à leurs besoins et ne reçoivent pas ou peu d'aide financière des assurances sociales. Le but étant que la personne puisse rapidement se prendre en charge elle-même. Il ne s'agit pas d'une assurance, mais bien d'une aide étatique.

Aide sociale

L'aide sociale apporte son aide en Suisse à toutes les personnes qui sont en situation d'urgence. Elle couvre les coûts de vie minimaux. En plus de l'aide financière, elle propose aussi des consultations. Le but étant que les personnes soient le plus rapidement possible indépendantes économiquement. L'aide sociale ne paie pas lorsque quelqu'un obtient suffisamment d'autres aides pour subvenir à ses besoins, comme des allocations de chômage, des rentes, un salaire ou de l'aide de parents. Elle ne rembourse pas non plus les dettes. L'argent doit être remboursé lorsque les moyens financiers sont à nouveau suffisants. L'aide sociale est financée par les contribuables.

Demander l'aide sociale

Toute personne qui souhaite faire une demande à l'aide sociale s'adresse au service social de sa commune de domicile. Des renseignements conformes à la vérité, en matière de revenu et fortune, doivent être fournis. Ensuite, la demande sera évaluée. Les autorités fixent le montant et le type d'aide fournie individuellement. Quiconque fait de fausses déclarations ou cache des informations est punissable. Le service social peut donner des consignes et poser des conditions. Lorsque celles-ci ne sont pas remplies, les prestations peuvent être réduites. La participation aux consultations est obligatoire. On s'engage à tout mettre en œuvre pour améliorer soi-même la situation.

Plus d'informations (liens, adresses, aide-mémoires, brochures)

www.hallo-bern.ch/fr/securite-sociale/aide-sociale